



AVIS PUBLIC

Conclusion d'un bail commercial

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée et en conformité avec l'article 7 du *Code municipal du Québec*, que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Paroisse) a signé le 26 juin 2019 un bail commercial avec monsieur Alexandre Moreau, pour la location d'un local d'une superficie d'environ 200 pi² à des fins de service professionnel. Ce local est situé dans l'immeuble du 146, rue Principale, à Saint-Louis-de-Gonzague, propriété de la Municipalité.

Le coût de location mensuel du local s'élève à 250 \$, plus les taxes applicables. Pour les années suivantes, le coût est indexé selon l'IPC, tel que stipulé au bail.

DONNÉ à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 19^e jour de juillet 2019.



Dany Michaud
Directrice générale et secrétaire-trésorière